



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22 / 11 / 2023

Dossier complet le : 22 / 11 / 2023

N° d'enregistrement : 2023_7582

1 Intitulé du projet

Révision de l'arrêté relatif à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 27 juin 1995:

-de travaux de captage et de dérivation des eaux

-de détermination de périmètres de protection

-d'institution de servitudes dans les terrains compris dans ces périmètres de protection

suite à l'arrêt d'exploitation de 5 des 6 captages concernés par l'arrêté actuel relatif à la DUP du 27 juin 1995

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

USES A

Raison sociale

Union des Service d'Eau du sud de l'Aisn

N° SIRET

2 0 0 0 9 3 8 4 7 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SYNDICAT MIXTE FERME

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DAZARD

Prénom(s)

HUGUES

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17-b)	17-b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur à 200 000 mètres cubes, excepté en zones où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Révision de l'arrêté relatif à la Déclaration d'Utilité Publique défini pour 6 captages d'eau potable situés sur les communes de Nogentel, Essômes sur Marne et Chézy sur Marne suite à l'arrêt d'exploitation de 5 de ces captages.

Aucuns travaux ne sont prévus sur le sixième captage qui est conservé. Il s'agit du puits AEP aux alluvions P11 référencé comme l'ouvrage BSS000LSED.

Il s'agit uniquement de réviser l'emprise des périmètres de protection actuelle. Cette emprise sera réduite. Le volume produit sur la nappe alluviale de la Marne est réduit depuis plusieurs années.

4.2 Objectifs du projet

Suite à l'arrêt d'exploitation de 5 des 6 captages et donc de la diminution de la quantité d'eau prélevée dans la nappe souterraine, une révision de l'arrêté relatif à la Déclaration d'Utilité Publique (détermination de périmètres de protection, d'institution de servitudes dans le terrain compris dans ces périmètres de protection) est demandée par l'USESA. Cette demande est réalisée dans le but d'adapter les périmètres de protection et les prescriptions à la quantité d'eau prélevée qui est plus faible que lors de la promulgation de l'arrêté en 1995.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pas de travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'arrêté de DUP existant du 27 juin 1995 est défini pour un prélèvement de 5 500m³/j soit 2 007 500m³/an. Suite à la détérioration de la productivité des 5 captages P6 à P10 et malgré des opérations de nettoyage successifs, ces captages ne peuvent plus être exploités, leur productivité étant fortement dégradée. Seul persiste l'exploitation du captage P11 (BSS000LSED). Ce captage a bénéficié d'un diagnostic d'exploitation en 2018 et d'un nettoyage approfondi en 2019. Le diagnostic concluait en la possibilité de l'exploiter pour un débit maximum de 120 m³/h pendant 20h/jour soit 2 400m³/j soit 876 000m³/an. Compte tenu de ces éléments, l'USESA a demandé la révision de l'arrêté relatif à la DUP afin de l'adapter au mieux aux conditions de prélèvement en diminution.

Aucuns travaux ni aménagements supplémentaires ou modification ne seront apportés au site d'exploitation du captage P11. Les puits P6 à P10 seront comblés après dépôt d'un dossier de comblement et autorisation de l'administration compétente. Le comblement sera conforme à la réglementation (article 13 de l'arrêté de prescriptions générales du 11 septembre 2003 modifié). Un dossier de comblement et d'achèvement des travaux sera transmis dans les 2 mois suivant les travaux.

Il n'est pas prévu d'augmentation des volumes de prélèvement dans le milieu naturel et donc pas d'incidences supplémentaire sur le milieu. le volume produit sera plus faible

La différence d'exploitation consistera en une baisse du prélèvement autorisé de l'eau dans le milieu naturel qui passera de 5 500m³/j soit 2 007 500m³/an à 2 400 m³/j soit 876 000 m³/an.

Le volume annuel pompé par le captage P11 en 2022 est de 234 179 m³.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La demande de révision de la DUP a été déposée auprès de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France. Une étude préalable à l'avis d'un hydrogéologue agréé a été réalisée.

Un hydrogéologue agréé a été mandaté par l'ARS et a émis un avis proposant de nouveaux périmètres de protection plus restreints. Un dossier de consultation Interservices sera bientôt établi.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Aucun changement n'interviendra sur le site du puits P11 puisque le site est déjà pourvu du captage. Les caractéristiques du site sont les suivantes. -emprise au sol du Périmètre de protection immédiate -profondeur du captage	-1 380 m2 -11.3mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : parcelle cadastrale ZY 56

Lieu-dit : La pièce Saint Marc

Localité : Chézy sur Marne

Code postal : 0 2 5 7 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 3 8 ' 0 9 " Lat. : 4 9 ° 0 1 ' 0 0 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chézy sur Marne approuvé le 19-04-21 - zonage en zone A

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

-

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone ZNIEFF la plus proche est située à 500 m du forage AEP (Réseau de Frayères à brochet de la Marne)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le puits P11 est situé en zone rouge sur le PPRI de la Marne. Néanmoins, le puits AEP est surélevé de 2 m ce qui le protège du risque inondation. L'aménagement du puits permet de s'affranchir du risque d'infiltration d'eaux superficielles en nappe.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de la modification de l'arrêté de DUP du captage d'eau P11 N° BSS000LSED pour une diminution des prélèvements en nappe.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 6,5 km du puits P11.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Milieu : alluvions de la Marne Prélèvements d'eau autorisés par la DUP en diminution passant de 2 007 500m ³ /an à 876 000 m ³ /an maximum.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le captage concerné est déjà créé depuis 1992 ainsi que toutes les infrastructures nécessaires (canalisations...). Il s'agit d'une modification de l'arrêté de DUP afin de réduire le débit d'eau prélevé dans le milieu naturel.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une diminution des volumes annuels produits a été engagée depuis plusieurs années. Cela se matérialise par une procédure de révision de la DUP en vigueur.

Voici le régime d'exploitation maximal prévu:

Un prélèvement de 120 m³/h pendant 20h/jour soit 2 400m³/j soit 876 000 m³/an maximum est donc demandé en lieu et place d'un prélèvement de 5 500m³/j soit 2 007 500m³/an autorisé dans l'arrêté de DUP actuel.

La conséquence est une diminution du prélèvement en eau sur le milieu naturel constitué par la nappe des alluvions de la Marne. A titre d'exemple, le volume prélevé en 2022 était de 234 179m³.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé pour la révision de la DUP de puits P11 de Chery sur Nerne parties 4.1 et 4.2	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Rapport de l'hydrogéologue - parties 4.1 et 4.2	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom DAZARD

Prénom HUGUES

Qualité du signataire PRESIDENT

A Château-Thierry

Fait le 22/11/2023



Signature du (des) demandeur(s)